

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical du mercredi 18 septembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 18 septembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des cérémonies de Francin à Porte-de-Savoie, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

12 titulaires présents pendant la séance.

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	4 voix (pouvoir de Christiane BRUNET)
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	2 voix (pouvoir de Jean-Michel BLONDET)
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

4 suppléants pendant la séance.

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 19h14, délibération N°59.2024)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

**Délégués représentés :**

Prénom / NOM	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Christiane BRUNET	Département	Olivier THEVENET	2 voix
Jean-Michel BLONDET	CCCS	Eric SANDRAZ	1 voix

**Récapitulatif :**

Nombre de membres présents	15 membres (jusqu'à la délibération N°58.2024) puis 16 membres
TOTAL des voix	19 voix jusqu'à la délibération N°58.2024 puis 20 voix.

**Étaient excusés :** Jean-Michel BLONDET, Christiane BRUNET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Philippe GUIRAND, Nicolas ROCHE.

**François RIEU** ouvre la séance à 18h20.

**Laurent GRILLET** est désigné Secrétaire de séance.

## Conseil Syndical du 18 septembre 2024 Délibération n° 62.2024

### OBJET : TRAVAUX - CONVENTION AVEC LA SOCIETE EIFFAGE FOREZIENNE POUR LA MISE EN DEPOT DE MATERIAUX DANS L'ISDI DES GABELINS

#### Rapporteur : M. le Président

EIFFAGE est une société spécialisée dans la réalisation de terrassement et d'ouvrage en génie civil. Dans le cadre de ses activités, EIFFAGE a besoin de mettre en dépôt définitif des déchets inertes et recherche des sites pouvant accueillir des matériaux inertes excédentaires.

EIFFAGE a obtenu un Arrêté Préfectoral (AP n° ICPE -2024-021) l'autorisant à réaliser une Installation de Stockage de Déchets Inertes, ci-après dénommée « ISDI », sur une partie du plan d'eau des Gabelins.

Le SISARC a également besoin de zones de dépôts en eau pour accueillir les terres issues des opérations d'entretien ou de restauration qu'il conduit sur les cours d'eau de son territoire. De plus, l'accès au site des Gabelins se ferait en passant notamment le chemin situé en crête de la digue de rive droite de l'Arc gérée par le SISARC.

Il est nécessaire d'établir une convention entre la société EIFFAGE et le SISARC afin d'acter les conditions d'utilisation du chemin de digue rive droite de l'Arc et l'accueil dans l'ISDI des Gabelins d'une quantité de matériaux issus des opérations conduites par le SISARC (le projet de convention sera présenté au Conseil Syndical).

#### Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe d'une convention à intervenir entre le S.I.S.A.R.C et la société Eiffage pour l'utilisation de l'ISDI des Gabelins ;
- **AUTORISE** M. le Président à finaliser le projet de convention, la signer et en suivre l'exécution ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

**S.I.S.A.R.C.**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU

Le secrétaire de séance,

Guillaume GILLET

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)